

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 avril 2017  
Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/04/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017  
(accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Evolution des tarifs 2017-2018 des accueils périscolaires et extrascolaires.**

**Il s'agit de proposer les tarifs applicables à la rentrée 2017-2018 pour les accueils périscolaires et extra scolaires.**

\*\*\*

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 1% des tarifs avec effet à la rentrée scolaire 2017-2018 pour accueils périscolaires et extra scolaires, tels que présentés ci-dessous.

Tarifs année scolaire 2017-2018

**I – Accueils de loisirs (ALSH)**

1) Tarifs actuels 2016-2017

Taux	Quotient	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée mercredi scolaire (avec repas)	camps
Quimpérois					
1	< ou = à 393 €	3,34 €	1,46 €	2,17€	7,27 €
2	De 394 à 472 €	7,17 €	3,30 €	4,66 €	15,00 €
3	De 473 € à 551 €	8,12 €	3,66 €	5,27 €	16,60 €
4	De 552 € à 646 €	8,74 €	4,06 €	5,68 €	17,38 €
5	De 647€ à 731 €	10,26 €	4,73 €	6,67 €	18,35 €
6	De 732€ à 842 €	12,03 €	5,00 €	7,82 €	21,53 €
7	De 843 € à 1020 €	14,61 €	5,33 €	9,49 €	25,06 €
8	De 1021 € à 1355 €	15,35 €	5,81 €	9,98 €	26,24 €
9	De 1356 € à 1 637 €	17,09 €	6,45 €	11,11 €	29,23 €
10	De 1 638 € à 2 461 €	19,89 €	7,60 €	12,93 €	33,75 €
11	> ou = 2462 €	26,12 €	10,22 €	16,97 €	44,70 €
Non quimpérois		28,71 €	13,71 €	19,29 €	52,15 €

## 2) Tarifs proposés à la rentrée 2017-2018

Taux	Quotient	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée mercredi scolaire (avec repas)	camps
<b>Quimpérois</b>					
1	< ou = à 397 €	3,37 €	1,47 €	2,19€	7,34 €
2	De 398 à 477 €	7,24 €	3,33 €	4,71 €	15,15 €
3	De 478 € à 557 €	8,20 €	3,70 €	5,32 €	16,77 €
4	De 558 € à 652 €	8,83 €	4,10 €	5,74 €	17,55 €
5	De 653€ à 738 €	10,36 €	4,78 €	6,74 €	18,53 €
6	De 739€ à 850 €	12,15 €	5,05 €	7,90 €	21,75 €
7	De 851 € à 1030 €	14,76 €	5,38 €	9,58 €	25,31 €
8	De 1031 € à 1369 €	15,50 €	5,87 €	10,08 €	26,50 €
9	De 1370 € à 1 653 €	17,26 €	6,51 €	11,22 €	29,52 €
10	De 1 654 € à 2 486 €	20,09 €	7,68 €	13,06 €	34,09 €
11	> ou = 2487 €	26,38 €	10,32 €	17,14 €	45,15 €
Non quimpérois		29,00 €	13,85 €	19,48 €	52,67 €

Journées avec panier repas ou demi-journée mercredi scolaire avec panier repas ou journée sans repas : Déduction d'un forfait de 20% sur chaque tarif journée (journée avec panier repas = tarif journée – 20%)

Tarif « Nuit au centre de loisirs » : Organisation de nuits de camps sur place dans les CLSH : calcul d'un forfait de 20% sur chaque ligne de tarif journée ( nuit = 20% x tarif journée).

Inscription période de vacances et mercredis période scolaire : En cas d'absence, facturation des journées ou demi-journées sur la base des inscriptions (sauf pour des raisons médicales ou de changement d'emploi du temps professionnel, sur présentation de justificatif).

Date d'effet des nouveaux tarifs : Rentrée scolaire 2017-2018

## II – Les Accueils Périscolaires

### 1) Tarifs actuels 2016-2017

Taux	Quotient	Journée (matin et soir ou soir uniquement)	Matin	mercredi midi
Quimpérois				
1	< ou = à 393 €	0,20 €	0,10 €	0,10 €
2	De 394 à 472 €	0,43 €	0,20 €	0,15 €
3	De 473 € à 551 €	0,64 €	0,44 €	0,19 €
4	De 552€ à 646 €	1,09 €	0,53 €	0,42 €
5	De 647€ à 731 €	1,70 €	0,64 €	0,52 €
6	De 732€ à 842 €	2,24 €	0,80 €	0,64 €
7	De 843 € à 1020 €	2,34 €	0,96 €	0,76 €
8	De 1021 € à 1355 €	2,58 €	1,17 €	0,94 €
9	De 1356 € à 1 637 €	2,74 €	1,41 €	1,13 €
10	De 1 638 € à 2 461 €	2,85 €	1,56 €	1,24 €
11	> ou = 2462 €	3,23 €	1,87 €	1,37 €
Non quimpérois		3,87 €	2,14 €	1,71 €

### 2) Tarifs proposés à la rentrée 2017-2018

Taux	Quotient	Journée (matin et soir ou soir uniquement)	Matin	mercredi midi
Quimpérois				
1	< ou = à 397 €	0,20 €	0,10 €	0,10 €
2	De 398 à 477 €	0,43 €	0,20 €	0,15 €
3	De 478 € à 557 €	0,65 €	0,44 €	0,19 €
4	De 558 € à 652 €	1,10 €	0,54 €	0,42 €
5	De 653€ à 738 €	1,72 €	0,65 €	0,53 €
6	De 739€ à 850 €	2,26 €	0,81 €	0,65 €
7	De 851 € à 1030 €	2,36 €	0,97 €	0,77 €
8	De 1031 € à 1369 €	2,61 €	1,18 €	0,95 €
9	De 1370 € à 1 653 €	2,77 €	1,42 €	1,14 €
10	De 1 654 € à 2 486 €	2,88 €	1,58 €	1,25 €
11	> ou = 2487 €	3,26 €	1,89 €	1,38 €
Non quimpérois		3,91 €	2,16 €	1,73 €

### III –La restauration scolaire

#### 1) Tarifs actuels 2016-2017

Taux	Quotient	Repas	encadrement
Quimpérois			
1	< ou = à 393 €	0,50 €	0,00 €
2	De 394 à 472 €	0,81 €	0,11 €
3	De 473 € à 551 €	1,36 €	0,22 €
4	De 552€ à 646 €	1,82 €	0,37 €
5	De 647€ à 731 €	2,37 €	0,47 €
6	De 732€ à 842 €	2,93 €	0,60 €
7	De 843 € à 1020 €	3,43 €	0,70 €
8	De 1021 € à 1355 €	3,79 €	0,83 €
9	De 1356 € à 1 637 €	4,09 €	0,93 €
10	De 1 638 € à 2 461 €	4,34 €	0,93 €
11	> ou = 2462 €	4,55 €	0,93 €
Non quimpérois		5,05 €	1,16 €

#### 2) Tarifs proposés à la rentrée 2017-2018

Taux	Quotient	Repas	encadrement
Quimpérois			
1	< ou = à 397 €	0,50 €	0,00 €
2	De 398 à 477 €	0,82 €	0,11 €
3	De 478 € à 557 €	1,37 €	0,22 €
4	De 558 € à 652 €	1,84 €	0,37 €
5	De 653€ à 738 €	2,39 €	0,47 €
6	De 739€ à 850 €	2,96 €	0,61 €
7	De 851 € à 1030 €	3,46 €	0,71 €
8	De 1031 € à 1369 €	3,83 €	0,84 €
9	De 1370 € à 1 653 €	4,13 €	0,94 €
10	De 1 654 € à 2 486 €	4,38 €	0,94 €
11	> ou = 2487 €	4,60 €	0,94 €
Non quimpérois		5,10 €	1,17 €

Prestation encadrement : enfants présents sur le temps de restauration et dont les familles fournissent elles-mêmes le repas sur demande de la collectivité (pique-nique, enfants devant suivre un régime alimentaire)

#### **Tickets enfants**

- repas

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 01/09/2017
Quimpérois	4,75 €	4,80 €
Non quimpérois	5,56 €	5,62 €

Prestations sans repas “encadrement” (réservé aux enfants devant suivre un régime alimentaire)

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 01/09/2017
Quimpérois	0,93 €	0,94 €
Non quimpérois	1,16 €	1,17 €

### ***Tickets adultes***

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 01/09/2017
Enseignants	6,99 €	7,06 €
Repas occasionnels	6,99 €	7,06 €

### ***Repas des correspondants scolaires ou des enfants en visite à Quimper***

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 01/09/2017
Enfants quimpérois et non quimpérois	4,75 €	4,80 €
Adultes (paiement par tickets)	5,56 €	5,62 €

Les auxiliaires de vie scolaire suivant des enfants scolarisés dans les écoles quimpéroises et les stagiaires suivant des stages scolaires conventionnés avec la ville de Quimper, au sein des écoles maternelles et élémentaires bénéficient de la gratuité des repas.

Les tarifs pourraient être susceptibles d'évolution en fonction de la réforme éventuelle des rythmes scolaires.

### **IV – Modalités spécifiques de calcul**

Les familles ne fournissant pas leur numéro allocataire CAF se verront appliquer le tarif maximum.

Dans le cas d'usagers bénéficiant de prestations familiales auprès de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) ou d'usagers non-allocataires de la CAF, le calcul du Quotient Familial sera réalisé par le service sur des bases identiques à celles utilisées par la CAF et sur présentation par l'utilisateur des justificatifs correspondants.

En cas de changement de situation familiale par rapport au dernier avis d'imposition, les revenus pris en compte sont ceux des 3 derniers mois, prestations familiales correspondant à la même période incluses.

Les dossiers de demande de tarifs réduits complétés après le 1<sup>er</sup> janvier sont pris en compte à partir du mois du dépôt.

Certaines familles, sont dans l'obligation de placer leur enfant en situation de handicap dans les écoles quimpéroises au sein des classes d'inclusion scolaire (ULIS).

Ces affectations sont décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées de la MDPH et sont imposées aux familles concernées.

Des enfants malvoyants sont également accueillis au sein de l'école Yves le Manchec et sont suivis par l'institut pour l'insertion des déficients visuels (IPIDV). Les foyers dont les enfants sont accueillis en ULIS ou soutenus par l'IPIDV bénéficient des tarifs dégressifs quimpérois.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2016-2017 des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, tels que spécifiés ci-dessus.